



DISPOSITIFS « GERS 2030 »

LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES À L'APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES - Pour tout projet

<input type="checkbox"/>	Une lettre de demande de subvention de la part du maire ou du président de l'EPCI précisant les coordonnées précises de la collectivité ainsi que de la personne qui suit le dossier (téléphone, mail et adresse postale)
<input type="checkbox"/>	Une notice explicative du projet (2 pages maximum) précisant l'objet de l'opération, ses objectifs, ses caractéristiques principales, sa durée ainsi que sa cohérence par rapport aux priorités définies dans le règlement des Fonds « Gers 2030 »
<input type="checkbox"/>	Une délibération exécutoire de l'assemblée délibérante, visée au contrôle de légalité, validant le principe de l'opération et adoptant un plan de financement prévisionnel HT précisant le montant de l'autofinancement (au moins 20%), ainsi que le montant de chaque subvention demandée
<input type="checkbox"/>	Un échancier prévisionnel de réalisation de l'opération
<input type="checkbox"/>	Le(s) devis descriptif(s) détaillé(s) ou l'avant-projet du maître d'œuvre
<input type="checkbox"/>	Une attestation de non commencement d'exécution de l'opération
<input type="checkbox"/>	Un justificatif des aides déjà obtenues , le cas échéant

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES - Selon la nature du projet

POUR UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT, DE CONSTRUCTION, DE RÉHABILITATION

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Toute étude réalisée dans le cadre du projet (étude CAUE, plan de référence, ...) |
|--------------------------|--|

POUR UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Le diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux, permettant un estimatif des gains réalisables par le projet |
|--------------------------|--|